

 <p>FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TRIATHLON</p>	Commission Nationale des Grandes Epreuves	
	LABELLISATION	Cahier des Charges

➤ LA LABELLISATION FEDERALE

- **La labellisation F.F.TRI. assure la mise en œuvre d'une prestation de qualité aux organisations des Grandes Epreuves**
- **La fédération assure la prise en charge financière de l'animation sur les Etapes du Grand Prix Lyonnaise des Eaux de Triathlon (2 animateurs) et du Championnat de France Individuel de Triathlon Elite et Groupes d'Age (1 animateur). Elle se réserve le droit, en collaboration avec les organisateurs, de choisir les animateurs pour ces compétitions. Les émoluments pratiqués pour ces labels sont indiqués en annexe**
- **Pour les autres épreuves et au regard de l'importance de son évènement et du développement de ses courses annexes, l'organisateur gère librement et en dehors de toute ingérence fédérale sa relation commerciale avec l'animateur labellisé.**
- **Les animateurs doivent pouvoir justifier d'un numéro de Siret, et / ou d'être en règle par rapport à la législation du travail.**

➤ PRINCIPE DE LA LABELLISATION :

- L'appel à candidature se fait par parution sur le site fédéral, et auprès des animateurs labellisés et stagiaires de l'année N.
- Le candidat « animateur » fait acte de candidature par courrier auprès de la F.F.TRI. avant le 31 Octobre 2011.
- La Commission Nationale des Grandes Epreuves présente à l'approbation du Comité Directeur fédéral de Décembre la liste des Animateurs labellisés pour l'année 2012.
- La labellisation est délivrée pour l'année civile 2012. Dans le cas de déroulement d'une Grande Epreuve Fédérale entre le 1^{er} Novembre, date de début de la saison sportive, et le 31 Décembre, les animateurs labellisés de l'année 2011 peuvent postuler à l'animation de cette épreuve.
- Les animateurs déjà labellisés font acte de candidature chaque année.
- Le nombre d'animateurs labellisés titulaires est de **8 MAXI par année plus 2 MAXI** en tant que « stagiaires ».
- **Les 2 candidatures MAXI d'animateurs stagiaires sont retenues sur dossier déposé pour le 31 Octobre.**
- **A l'issue de la saison sportive, la Commission Nationale des Grandes Epreuves proposera au Bureau Directeur Fédéral la liste des 8 animateurs et des éventuellement des 2 animateurs « stagiaires » retenus pour l'année N+1**

- **Le ou les 2 animateurs non reconduits ne pourront repostuler à la labellisation que pour l'année N+2.**
- La Commission Nationale des Grandes Epreuves se réserve, dans les 5 jours ouvrables suivant les épreuves et par lettre recommandée, se donne le droit :
 - d'avertir l'animateur d'une insatisfaction remarquée sur une épreuve
 - retirer, après 1 avertissement, la labellisation de l'année en cours pour tout manquement à l'éthique sportive ou pour discours pouvant porter préjudice moral à la Fédération
- **CAHIER DES CHARGES**

L'animateur, candidat à la labellisation, doit :

- Justifier de **8 prestations minimum dont 2 grandes épreuves minimum** dans la saison sportive sur des épreuves de Triathlon, Duathlon, Aquathlon, Triathlon des Neiges ou toute autre épreuve agréée par la F.F.TRI.
- Assister à un regroupement annuel d'une journée des animateurs labellisés. Cette réunion se déroule à PARIS, les frais de transport sont à la charge de l'animateur.
- Connaître la Réglementation Sportive des Grandes Epreuves Fédérales en vigueur.
- S'engager à faire la promotion de la F.F.TRI. et de ses actions.
- S'engager, lors de chaque prestation sur une Grande Epreuve Fédérale, à porter la tenue fédérale qui lui a été remise dans le cadre de la dotation officielle. En cas de mauvaises conditions météorologiques, une tenue personnelle de marque Adidas ou neutre est acceptée.
- Répondre aux doléances et demandes du Délégué Technique de la Commission Nationale des Grandes Epreuves, 1^{er} interlocuteur de l'animateur.
- Eventuellement rédiger une synthèse des courses, à transmettre au service communication de la F.F.TRI. pour insertion sur le site web fédéral.
- Se munir d'une « Marseillaise » dès lors qu'un titre de Champion de France (individuel ou club) est décerné

Remarques :

- **Les épreuves commentées sont toutes précédées d'une présentation des palmarès des favoris retenus et suivies d'une cérémonie podium répondant au cahier des charges fédéral.**